



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04
www.fr.ch/catastrophe

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 15 avril 2020

Communiqué de presse



COVID19 – suspension des décisions de taxation de la plus-value

En raison de la crise du COVID19, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les décisions de taxation de la plus-value. Cette décision permet de tenir compte de l'impact de la pandémie sur les particuliers et le fonctionnement des institutions. Un guide à l'attention du grand public et des milieux intéressés, qui permettra de répondre aux principales questions touchant à la plus-value, est en préparation et devrait être disponible cet automne.

Indépendamment de la suspension de ses décisions de taxation, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) poursuit l'ouverture des dossiers et l'envoi de demandes d'inscription au Registre foncier.

La DAEC travaille également à la réalisation d'un guide sur le processus de taxation de la plus-value à l'attention du public et des milieux intéressés. Ce guide permettra à la fois de vulgariser la matière mais aussi de répondre aux questions les plus couramment posées. Il devrait être disponible cet automne.

Contact

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 04

Cellule Information OCC COVID 19

T +41 26 305 48 60, <https://www.fr.ch/covid19>
occinfo@fr.ch